

FERMAVAL EFA173/06

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

**PRESTATION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE AU CHEF DE FILE
POUR LA CONDUITE DU PROJET INTERREG POCTEFA FERMAVAL EFA173/06 (2026-
2028)**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Objet de la consultation : Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations intellectuelles visant à accompagner l'ensemble des partenaires bénéficiaires du projet transfrontalier européen INTERREG POCTEFA FERMAVAL, dont l'École d'Ingénieurs de Purpan (EI PURPAN), en tant que chef de file du projet, dans le pilotage administratif et financier des opérations.

En France, FERMAVAL est déployé en région Occitanie (Haute-Garonne), en Espagne il est déployé au Pays Basque (Bizkaia) et en Catalogne (Barcelona).

Pouvoir adjudicateur : École d'Ingénieurs de Purpan – chef de file du projet 75 voie du TOEC - BP 57611 31076 Toulouse Cedex 3 <https://www.purpan.fr/>

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file du projet

L'École d'Ingénieurs de Purpan (EI PURPAN) est le pouvoir adjudicateur du marché et agit en tant que partenaire chef de file du projet FERMAVAL.

EI PURPAN : établissement d'enseignement supérieur privé immatriculé sous le numéro SIREN 776 944 142 et dont le siège se trouve 75 voie du TOEC - BP 57611, 31076 Toulouse Cedex 3.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est Michael MOUREZ, Directeur Général de l'École d'Ingénieurs de Purpan (christina.sieweke@purpan.fr)

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

Les personnes habilitées à donner des renseignements d'ordre technique et administratif sont :

- Gwenaelle JARD – Enseignante Chercheuse: gwenaelle.jard@purpan.fr : 07-62-06-77-79
- Laurent MAUREL – Contrôleur de Gestion – laurent.maurel@purpan.fr – 07-62-05-84-78

2. Conditions générales et caractéristiques du marché

2.1. Procédure, classification CPV et forme du marché

L'École d'Ingénieurs de Purpan, en tant que bénéficiaire d'un projet européen mobilisant des financements publics, et compte tenu du taux de cofinancement européen de 65% des coûts éligibles du projet, doit appliquer les principes applicables aux achats et contractualisations publics. Ainsi, pour tout processus d'achat, quel que soit son montant, les principes généraux suivants doivent être respectés dans les processus de contractualisation :

- principe de transparence et de publicité,
- principe de concurrence,
- principe de confidentialité,
- principe de l'égalité de traitement,
- principe de non-discrimination.

Il doit être possible de démontrer, quel que soit le montant de l'achat, que le choix du fournisseur, du bien ou du service a été effectué dans le respect des critères d'efficacité et d'efficience économique.

Il s'agit ici d'un marché à procédure adaptée , ponctuel et composé d'un seul lot, car la dévolution en lots séparés risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par EI PURPAN. L'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception.

2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché

Le marché est conclu de sa date de notification au 31 décembre 2028.

Le démarrage de l'opération est programmé fin février 2026, suite au choix du prestataire.

Le marché est attribué à un seul et même soumissionnaire pour toute la durée du projet.

2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro. Tous les prix sont exprimés en HT et TTC.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché (y compris si le projet était prorogé).

Des acomptes annuels pourront être versés à partir de trois mois suivant le démarrage des prestations, leur montant n'excédera jamais la valeur des prestations auxquelles il se rapporte. Le solde du marché sera versé avant le dernier jour de la période d'éligibilité du projet (31 décembre 2028), sans que cela ne compromette la complète exécution de la mission, incluant l'assistance lors de la dernière certification des dépenses et jusqu'à la fin du projet.

2.4. Facturation

La prestation est prise en charge par l'École d'Ingénieurs de Purpan (EI PURPAN) en tant que chef de file du projet.

Les factures seront envoyées dans les conditions suivantes :

- factures comportant les informations suivantes : le nom de la structure, l'adresse du titulaire et la mention « Projet INTERREG POCTEFA FERMAVAL EFA173/06 » ;
- le détail des prestations réalisées, objet de la facturation ;
- la ou les dates de réalisation des prestations ;
- les prix HT, TTC et la TVA ;
- les modalités de règlement (référence du compte postal ou bancaire du titulaire) ;
- la date d'établissement de la facture.

2.5. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.6. Modalités de présentation des candidatures

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français ou en espagnol.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes.

Pour la candidature, le candidat remettra un dossier contenant :

- Une lettre de candidature (pouvant prendre la forme de l'imprimé DC1) ;
- Tout document permettant d'attester de ses garanties et capacités financières. Il pourra notamment fournir les chiffres d'affaires des trois derniers exercices disponibles ;
- Tout document permettant d'attester de ses références professionnelles, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation sur laquelle porte le marché.

Pour l'offre, le candidat remettra un mémoire justificatif des prédispositions que les candidats se proposent d'adopter pour l'exécution du marché, comprenant :

- Un descriptif technique détaillé de la prestation proposée respectant les attendus du cahier des charges ;
- La liste des moyens humains et matériels affectés à l'opération ;
- Un devis estimatif détaillé.

Chacun des documents énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat, ou être accompagné, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate.

2.7. Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les réponses à cet appel d'offre seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Pertinence de la réponse / Qualité de la méthodologie proposée pour répondre aux missions décrites dans le CCTP	40
Adaptation des moyens humains et matériels dont dispose le candidat pour l'exécution des prestations	30
Calendrier d'exécution / Conformité au planning du programme POCTEFA	10
Prix	20

2.8. Modalités de réponse à cet appel d'offre et communication du prestataire retenu

Les réponses sont à adresser au plus tard le 20 Février 2026, uniquement par courrier électronique à: Gwenaelle JARD, coordinatrice du projet FERMAVAL : gwenaelle.jard@purpan.fr

Le choix du prestataire suite à l'appel d'offre aura lieu au plus tard le 6 Mars 2026.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

1. Contexte de la consultation

1.1 FERmentation et VALorisation de ressources agroalimentaires : le projet FERMAVAL

Le projet FERMAVAL s'attaque à un défi des régions frontalières entre l'Espagne et la France, qui produisent des matières premières et sous-produits communs, qui restent sous-exploités et dont certains, comme le lactosérum par exemple, ont un impact environnemental négatif.

L'objectif du projet est de tirer parti de ces ressources grâce à la fermentation, un procédé « low-tech » particulièrement adapté à ces régions, où les petites entreprises et les producteurs locaux prédominent, en développant des aliments fermentés avec des qualités organoleptiques et nutritionnelles améliorées.

Une des originalités résidera dans la formulation de produits fermentés mixtes (végétaux-laitiers). L'ajout de matières végétales dans les produits laitiers permettra d'allier qualité sensorielle, bénéfice pour la santé et bénéfice environnemental.

In fine, le projet ambitionne d'améliorer la compétitivité et la résilience du secteur agricole dans la zone Poctefa en proposant de nouveaux produits avec un potentiel de marché sur l'espace transfrontalier.

La structure « chef de file » de ce projet est l'École d'Ingénieurs de Purpan :
<https://www.purpan.fr/>

1.2. Structures partenaires du projet

FERMAVAL est ancré dans l'espace transfrontalier POCTEFA : 4 partenaires bénéficiaires et 6 partenaires associés participent à ce projet :

Partenaires bénéficiaires :

- EI PURPAN (France - Occitanie) - Chef de file
- Leartiker (Espagne - Pays Basque)
- AREA (France - Occitanie)
- CETT - Centre d'Estudis Turístics del Tecnològic (Espagne - Catalogne)

Partenaires associés :

- J.P.S. LAIT (BIOCHAMPS)
- Laiterie MARZAC/SAS ARISTEE
- Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- ENEEK-Ekolurra (Consejo de Agricultura y Alimentación Ecológica de Euskadi)
- BIO LUR GIPUZKOA
- BioPonent (Agrupació de Defensa Vegetal de Producció Ecològica de Ponent)

1.3. Réseau et projet, en quelques mots-clés

Fermentation alimentaire, valorisation des coproduits, produits végétaux, produits laitiers, innovation alimentaire, économie circulaire, santé nutritionnelle, qualités organoleptiques, producteurs locaux, PME agroalimentaires, coopération transfrontalière, low-tech, formation, transfert de savoir-faire, développement durable.

2. Financement et budget du projet par partenaires

Le budget total du projet s'élève à **845.735,69 €**. FERMAVAL est cofinancé à 65% par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre de l'INTERREG VI-A Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027).

Répartition budgétaire par partenaire :

Nom	Pays	Communauté Autonome	Province	Coût Total	% du projet total	FEDER POCTEFA
CETT	España (ES)	Cataluña	Barcelona	87.735,27 €	10,37%	57.027,93 €
Leartiker	España (ES)	País Vasco	Bizkaia	115.338,11 €	13,64%	74.969,77 €
EI PURPAN	France (FR)	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	552.196,71 €	65,29%	358.927,85 €
AREA	France (FR)	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	90.465,60 €	10,7%	58.802,64 €
				845.735,69 €	100%	549.728,19 €

3. Une coordination technique portée par le chef de file

En tant que partenaire chef de file de ce projet, l'École d'Ingénieurs de Purpan assure une coordination générale entre les partenaires et les autorités de gestion pour garantir la réalisation des actions.

EI PURPAN porte la responsabilité de la coordination technique du projet et notamment les activités suivantes :

- préparer, organiser et animer les réunions et les différents groupes de travail ;
- éditer les ordres du jour et les comptes rendus (et en animer les corrections et compléments, le cas échéant) ;
- suivre l'avancement des actions ;
- établir et animer la communication interne et permanente entre partenaires sur le développement du projet ;
- surveiller et corriger les imprévus techniques du projet ;
- veiller sur la cohérence entre les différents partenaires et actions transversales ;
- aider à l'organisation de manifestations scientifiques de restitution des travaux et toutes autres actions jugées utiles par le comité de pilotage, favorisant la progression et la communication autour du projet.

Pour cela, il est prévu l'organisation de :

- 6 comités de pilotage (2 COPIL / an) auxquels participeront l'ensemble des partenaires mais aussi, ponctuellement, les partenaires institutionnels et financiers pour assurer la gouvernance du projet dans son ensemble ;
- 6 comités techniques dédiés au développement technique des actions ;
- groupes de travail et réunions téléphoniques de suivi (ou vidéoconférences) réguliers, en fonction des besoins (réunions bimestrielles prévues).

L'organisation régulière de ces réunions, avec le suivi financier du projet, permettra notamment de :

- respecter le calendrier prévisionnel de l'ensemble des opérations, en suivre le budget et prendre des décisions nécessaires au développement du projet ;
- faciliter la communication interne dans le cadre du partenariat ;
- optimiser les étapes de rédaction des rapports semestriels, finaux et d'évaluation.

4. Mission de la délégation de la gestion administrative et financière par prestation

El PURPAN, en tant que pouvoir adjudicateur, déléguera la gestion administrative et financière du projet FERMAVAL, agissant en tant que partenaire bénéficiaire chef de file du projet et représentant l'ensemble des partenaires de FERMAVAL.

4.1. Les compétences attendues

La réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage faisant l'objet de la présente consultation nécessite le déploiement de deux compétences principales :

- ☒ Gestion administrative et financière d'un projet européen : il convient de mettre en place une organisation générale et un secrétariat de projet permettant une gestion administrative et financière opérationnelle et efficace, afin de ne pas bloquer l'avancée du projet. Les projets européens revêtant une complexité spécifique du fait du nombre important d'intervenants et de parties prenantes impliqués dans leur réalisation, il conviendra de parfaitement respecter les procédures strictes en termes de validation et d'acceptation des dépenses présentées et gérées dans le cadre du FEDER.
- ☒ Périmètre linguistique : la compétence bilingue Français-Espagnol est obligatoire, la compréhension du Catalan et/ou du Basque sera un plus.

4.2. Objectifs de l'assistance

L'objectif général de cette assistance est donc l'accompagnement, par une société externe spécialisée dans la gestion des projets européens INTERREG au personnel des différents partenaires responsable de la gestion administrative et financière du projet FERMAVAL, en matière de conseil en gestion administrative et financière, de présentation des certifications, d'édition de rapports techniques et financiers liés aux dépenses du projet.

L'assistance sera chargée de faciliter la coordination entre le chef de file et le reste des partenaires du projet en ce qui concerne la gestion administrative et financière et l'achèvement commun des rapports et certifications, ainsi que différents audits de contrôle des dépenses. En étroite collaboration avec le chef de file, le prestataire assurera une supervision adéquate du fonctionnement général du projet et de son évolution.

L'action du prestataire portera donc notamment sur :

¶ Relations avec les entités de gestion du programme POCTEFA

- Appui à la communication avec les gestionnaires du programme POCTEFA (Autorité de Gestion, Autorité de Certification, Autorité d'Audit, Comité de Suivi, Comité de Programmation, Secrétariat Conjoint, etc.) qui peuvent intervenir au cours du développement du projet ;
- Suivi des requêtes et notifications administratives et financières de ces entités (demande de modifications du contenu et / ou du budget, prorogation des délais, etc.)
- Participation aux réunions d'information, le cas échéant.

¶ Coordination administrative et financière

- Accompagnement et conseil lors du processus complet de certification des dépenses ;
- Révision des justifications des dépenses des partenaires et réponses aux questions ;
- Co-rédaction des rapports semestriels et révision des rapports « individuels » ;
- Interventions régulières dans le SIGEFA dédiées à la gestion administrative et financière du projet ;
- Gestion des certifications de dépenses consolidées et support opérationnel au chef de file pour la demande de paiement FEDER consolidée à présenter
- Accompagnement et conseil en cas de corrections, phases contradictoires ou contrôles sur site ;

¶ Suivi des dépenses, modifications budgétaires et implications dans les réunions

- Suivi budgétaire et gestion des modifications budgétaires ;
- Suivi des paiements FEDER aux partenaires ;
- Assistance du chef de file dans l'organisation et la mise en œuvre des COPIL et des COTEC (réponses aux interrogations financières et administratives) ;
- Participation au moins aux COPIL (2 par an) pour présenter les avancées administratives et financières du projet.

5. Estimation de la valeur du marché

Le coût maximum pour toutes les missions déléguées sur la durée totale du projet ne pourra pas excéder 45.000€ HT.